



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 16 juin 2026 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
 Madame Mélinda Morissette
 Madame Isabelle Grenier
 Madame Johanne Laurin
 Monsieur Charles Guérard
 Monsieur Bruno Dumaine
 tous conseillers et formant quorum

Est absent : Monsieur Sébastien Hallé

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
 Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
 Madame Anick Marceau, trésorière

Est absent : Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

140-26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Attribution d'un contrat pour des travaux de construction d'une piste polyvalente et d'aménagement d'une traverse pour piétons;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

141-26 3. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE POLYVALENTE ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE POUR PIÉTONS

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de construction d'une piste polyvalente et d'aménagement d'une traverse pour piétons, le Service des travaux publics a procédé à la publication d'un appel d'offres public, le 8 mai dernier, sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 juin 2026, la Ville a reçu cinq soumissions;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par la firme Pluritec ltée., La compagnie de parterres Portugais ltée est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 712 800,53 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire à l'octroi du contrat est disponible à même l'excédent de fonctionnement non-affecté (surplus);

CONSIDÉRANT que la piste polyvalente et le sentier des artistes sont financés par l'aide financière du Programme Trame verte et bleue métropolitaine;

CONSIDÉRANT que la traverse de piétons avenue Jules-Vernes est financée par le programme d'aide du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts se détaille ainsi :

Projet	Coût total	Aide financière potentielle calculée selon les coûts admissibles	Coût ville
Piste polyvalente et sentier des artistes	508 970,30 \$	381 727,73 \$ (75%)	127 242,57 \$ (25%)
Traverse de piéton avenue Jules-Verne	141 911,60 \$	113 529,28 \$ (80%)	28 382,32 \$ (20%)
Total	650 881,90 \$	495 257,01 \$ (76%)	155 624,89 \$ (24%)

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les travaux de construction d'une piste polyvalente et d'aménagement d'une traverse pour piétons, à La compagnie de parterres Portugais ltée au montant de 712 800,53 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 142 560,11 \$ taxes incluses correspondant à 20 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux.

D'AUTORISER que le financement soit pris à même l'excédent de fonctionnement non-affecté (surplus accumulé).

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

142-26 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bruno Dumaine appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h04.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière